

Site Internet du registre foncier

Tarif annuel concernant la consultation par les notaires

(avec au maximum 20 utilisateurs par étude).

Abonnement annuel : Fr. 1.- par consultation*. Minimum Fr. 1'000.-

*** Une consultation est l'affichage à l'écran d'un extrait du registre foncier, d'un extrait du propriétaire, d'un extrait du droit, d'un plan de servitude ou de PPE. Une seule interrogation par utilisateur sera comptabilisée si le même objet est consulté plusieurs fois dans la même journée. Le nombre de consultations sera indiqué sur la facture.**

Exemples :

900 consultations par année Fr. 1'000.-

7500 consultations par année Fr. 7'500.-

Remarques :

Si tous les immeubles d'un propriétaire ne sont pas saisis, le registre des propriétaires peut ne pas être exhaustif (idem pour le registre des droits).

La rediffusion à des tiers de données du registre foncier obtenues par accès direct ou indirect est autorisée au sens de l'art. 970 CC.

Inspectorat du registre foncier